

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 28 juin 2023

Le mercredi 28 juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du mardi 13 juin deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 8

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL représentant le Conseil Municipal,
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,

Absent Excusé :

Philippe RICHIER, représentant le Conseil Municipal
Mme Dieinaba SY, représentant le Conseil Municipal

Mme SY a donné pouvoir à M. FOSSOUL.

Mme LECOCQ est désignée secrétaire de séance.

N° 2023-39

Modification du tableau des effectifs – passage à temps complet du poste d'animateur à la Résidence autonomie

Les actions d'animation et d'accompagnement individuel mis en place au sein de la résidence autonomie du Parc visent à maintenir la socialisation des résidents en leur proposant des animations et des ateliers portant sur une grande variété de thématiques.

Le poste d'animation correspondant à ces missions se base actuellement sur un emploi permanent à temps non complet, dont la quotité de travail hebdomadaire est de 17 heures et 30 minutes. Ce temps de travail est dédié à l'élaboration, la planification, la préparation, l'animation et l'établissement des bilans pour chaque animation et atelier, ceci en incluant les projets individuels. C'est l'ensemble de ces missions qui permettent à la résidence d'avoir la qualification de "résidence autonomie" dans le cadre de la mise en œuvre du "forfait autonomie", le tout permettant d'obtenir les subventions correspondantes.

La quotité de travail hebdomadaire actuelle constitue un frein à l'évolution de l'offre proposée aux résidents compte tenu de la forte demande de la part de ces derniers et d'un potentiel de développement encore important.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2021-40 du 29 juin 2021, créant un emploi permanent à temps non complet à tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation, dont la quotité de travail hebdomadaire est fixée à 17 heures et 30 minutes,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023,

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant qu'il convient d'augmenter la quotité de travail de l'emploi sur lequel se base le poste d'animation de la résidence autonomie du Parc, afin d'accroître le potentiel des missions d'animations et de projets individuels, le tout destiné aux résidents.

Considérant qu'il convient d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (voir (1)).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)**

Autorise la création d'un emploi permanent à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation, relevant de la catégorie hiérarchie C, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230718-2023-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

